



# TOUTES LES RAISONS D'ÊTRE EN GRÈVE LE 27 MARS



## Non-titulaires :

# 3 635 agents contractuels qui comptent !

Le Ministre les avait tout simplement oubliés ! 3635 agents contractuels disparus de la situation des effectifs, mais pourtant bien présents dans les réseaux DGI et DGCP. La CGT l'a vivement rappelé à E. Woerth le 5 février 2008 lui signifiant que la réforme ne devra pas servir d'aubaine pour licencier un seul non titulaire !

Qui sont ces personnels de l'ombre pourtant indispensables aux conditions de vie de l'ensemble des personnels ? 3094 contractuels de droit public et 341 de droit privé employés directement par l'administration qui assurent le gardiennage, l'entretien et la restauration collective. Ce sont aussi 200 contractuels en CDI ou CDD dans les services centraux essentiellement sur des missions informatiques.

Depuis plusieurs années, les non titulaires sont les victimes directes des politiques menées avec la suppression de près de 1400 emplois depuis 2000. Pour beaucoup les restructurations des réseaux, les regroupements de services et les fermetures de sites ont conduit à des licenciements secs, 230 à la DGCP et une cinquantaine à la DGI.

Dans une démarche idéologique de réductions des dépenses de l'Etat à outrance et d'externalisation vers le secteur privé, le Ministère s'engouffre dans une logique qui dégrade les conditions de travail de tous les personnels :

- ✓ le nettoyage confié aux sociétés privées, dont la gestion des salariés peut être qualifiée de négrière, est bâclé. Dans la région PACA, du jour au lendemain, la société résilie le marché régional ;
- ✓ sur certains sites l'administration remplace les gardiens par la vidéosurveillance contre l'avis de ses experts en sécurité qui prônent une présence humaine indispensable. Pour les per-

sonnels qui arrivent tôt ou partent plus tard des services il s'agit d'un réel souci de sécurité, notamment dans un réseau qui manie des fonds ;

- ✓ le principe de la restauration collective qui garantit encore aujourd'hui à tous un droit d'accès et de prestations à un coût accessible, risque de ne plus être assuré avec le transfert au privé.

Aujourd'hui avec son projet de fusion, E. Woerth devra avancer d'autres garanties que celles données par N. Sarkozy, ministre des finances en 2004, lors du protocole d'accord pour le transfert de la redevance. 11 contractuels sur 35 ont été licenciés suite à la fermeture des sites redevance. Avec la fusion, E. Woerth envisage-t-il 1100 licenciements pour 3500 agents ? Pour les contractuels, il ne s'agit pas seulement de non-remplacement de départs à la retraite, mais bien de mise à la porte. Les contractuels ne peuvent pas accepter d'être « jetés » comme des malpropres !

Les agents fonctionnaires doivent intervenir avec les personnels non titulaires pour le maintien de leurs emplois et des missions, pour ne plus voir les conditions d'hygiène et de sécurité se dégrader encore, pour exiger le maintien et la gestion de la restauration collective par l'administration !

Pour ces raisons, la CGT demande l'arrêt immédiat des licenciements, la reconnaissance des missions exercées, la titularisation immédiate des agents à temps complet et la mise en œuvre d'un plan ambitieux de résorption de la précarité pour les agents à temps incomplet, le respect et l'amélioration des droits individuels et collectifs de tous les non titulaires. La CGT demande aussi au ministre que s'applique aux contractuels le dispositif analogue à celui prévu ou à prévoir, pour les agents titulaires.

**Le SNADGI-CGT et le SNT-CGT appellent les personnels titulaires et non titulaires à :**

- ▶ **Se rassembler dans l'unité la plus large ;**
- ▶ **S'inscrire dans toutes les initiatives prises au niveau de la Fonction publique ;**
- ▶ **Être massivement en grève le 27 mars prochain.**